

Jumelage – Audincourt-Dison

Rappel historique

Depuis CINQUANTE ans, Dison a tissé des liens d'amitié privilégiés avec la municipalité française d'Audincourt, dans le Doubs. Deuxième ville du district urbain du Pays de Montbéliard, Audincourt compte plus de 16 300 habitants. Sa principale entreprise produit des équipements et composants pour l'industrie automobile (Peugeot) dont la plus grande usine est située dans la commune voisine de Sochaux. Tous les cinq ans, Disonais et Audincourtois célèbrent leur amitié par des retrouvailles festives organisées alternativement à Dison et à Audincourt.

L'idée d'un jumelage est née dès 1958. Une première visite d'Audincourtois (délégation représentée par M. René Girardot, Maire et M. Albert Brouilloux, Secrétaire de mairie) eut lieu à Dison en 1958. Quelques semaines plus tard, une délégation disonaise se rendit à Audincourt. Lors de la première visite, il fut décidé de faire une première rencontre officielle du jumelage à Dison au week-end de la Pentecôte 1960 et à Audincourt à la Pentecôte 1961. Suite aux grèves liées à la "loi unique", on annula les visites et il fut alors décidé que cela se passerait plutôt à Audincourt en 1961 et à Dison en 1962.

Le jumelage a été organisé à Dison par un comité du jumelage composé d'élus communaux, les échevins étant assistés chacun d'un employé communal en tant que secrétaire de commission. Le bourgmestre, le secrétaire communal, les échevins et leurs secrétaires formaient l'exécutif de ce comité. Cet exécutif et les représentants des sociétés disonaises composaient le comité du jumelage.

L'asbl "La Renaissance de la Ville de Dison" fut créée à cette époque afin d'assurer financièrement les activités liées au jumelage. Ce fut véritablement l'organe de toutes les opérations financières se rapportant au jumelage. Ainsi, en octobre 1961 organise-t-elle une grande tombola dont le règlement sera approuvé en Assemblée générale le 20 octobre 1961. A ce moment, le Président est M. **Lamarche** et le Secrétaire **M. Dohogne**.

C'est en décembre 1962 que fut ensuite créée la Commission Communale des fêtes.

Création progressive des divers organes et structures liés à la constitution du Jumelage Audincourt-Dison au travers du registre aux procès-verbaux des séances du Conseil communal de Dison :

17 août 1959 : Fédération Mondiale des Villes jumelées – Approbation – Rapport de la 4^{ème} commission : "à l'unanimité, décide : l'affiliation de la Commune à la Fédération Mondiale des Villes jumelées".

18 août 1960 : Jumelage avec la Ville d'Audincourt (Doubs-France) : à l'unanimité, décide :
1. d'admettre le principe du jumelage avec la Ville d'Audincourt
2. de charger le Collège de la préparation de ce jumelage à réaliser de préférence au printemps 1961".

7 septembre 1960 : Jumelage Audincourt-Dison.

"Le Collège établit ses propositions au Conseil communal pour la formation du Comité du jumelage et fait des choix des personnalités au concours desquelles il estime utile de faire appel. Ces personnes seront contactées pour accord avant la présentation au Conseil communal".

19 septembre 1960 : Jumelage Audincourt-Dison – Formation du comité – Rapport de la 5^{ème} commission : " à l'unanimité, décide :

1. le Comité de jumelage comprendra un Comité Directeur et 4 commissions spécialisées;
2. les membres du bureau permanent de ce Comité Directeur et des 4 commissions sont désignés par le Conseil communal;
3. le Comité Directeur comprend, outre son bureau permanent, les Président et Vice-Présidents de chacune des 4 commissions;
4. chaque commission comprend, outre son bureau permanent, un nombre variable de membres délégués des sociétés et groupement locaux;
5. les cinq bureaux permanents sont composés comme suit : Comité Directeur : Président : M. Lamarche, Bourgmestre; Vice-Présidents : M. Devosse, Conseiller, M. Marville; Secrétaire : M. Dohogne Secrétaire communal.

1^{ère} commission de l'Enseignement, des Arts et des Affaires culturelles :

Président : M. Roggeman, Echevin; Vice-Président : M. Donnay; Secrétaire : Melle Lahaye; Commissaire : M. Frankignoul, Instituteur en chef-bibliothécaire.

2^{ème} commission des Activités économiques et professionnelles :

Président : M. Englebert, Echevin; Vice-Président : M. Defraiteur; Secrétaire : M. Peeters, Chef de bureau; Commissaire : M. Dejong, Conseiller.

3^{ème} commission des Echanges sociaux, jeunesse, sports et loisirs :

Président : M. Fafchamps, Echevin; Vice-Président : M. Nelissen; Secrétaire : M. Ruelle, Instituteur; Commissaire : M. Dortu.

4^{ème} commission de l'Accueil, du Tourisme et de l'Information :

Président : M. Baudinet, Echevin; Vice-Président : M. Bragard; Secrétaire : M. Franck; Commissaire : M. Nanson.

Dans le programme des "Grandes Fêtes populaires du Jumelage" des 9, 10 et 11 juin 1962, on peut y lire en première page les noms des Disonais officiellement reconnus comme patronnant ces premières initiatives des villes jumelées, Audincourt et Dison.

Pour l'Administration communale :

L. Dohogne – Secrétaire communal; V. Baudinet, F. Roggeman, H. Fafchamps – Echevins; L. Lamarche - Bourgmestre. Les Conseillers communaux étaient : Th. Englebert, J. Devosse, A. Quertemont, A. Orban, A. Gilsoul, J. Dejong, J. Flamand, M. Halleux et J. Bartholome.

Pour le Comité de jumelage :

Les Présidents : L. Lamarche, F. Roggeman, Th. Englebert, H. Fafchamps, V. Baudinet;
Les Vice-Présidents : J. Devosse, L. Marville, A. Donnay, F. Nelissen, M. Bragard;
Les Secrétaires : L. Dohogne, J. Lahaye, R. Peeters, J. Ruelle, M. Franck;
Les Commissaires (représentant toutes les sociétés et toute la population de Dison) :
A. Quertemont, A. Orban, A. Gilsoul, J. Dejong, J. Flamand, M. Halleux, J. Bartholome, E. Frankignoul, F. Dortu, F. Nanson, Th. Lahaye.